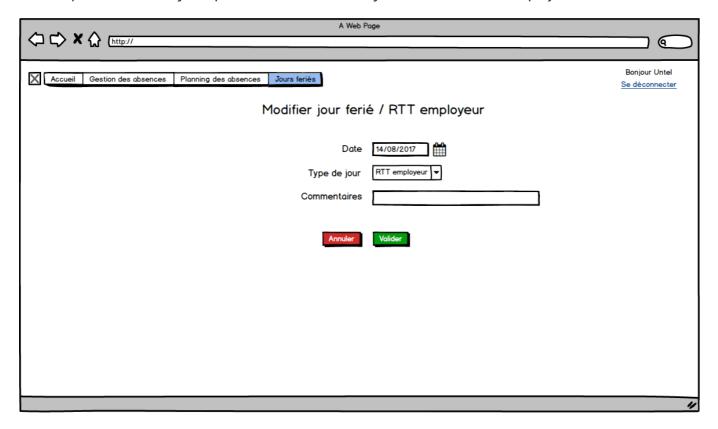
En tant qu'administrateur j'ai la possibilité de modifier un jour férié ou une RTT employeur.



Règles métier:

- les dates sont saisies au format DD/MM/YYYY
- un jour férié ne peut pas être saisi dans le passé
- le jour de la semaine (de lundi à dimanche) est calculé en fonction de la date sélectionnée
- le commentaire est obligatoire pour les jours feriés.
- il est interdit de saisir un jour férié, ou une RTT emmployeur, à la même date qu'un autre jour férié, ou RTT employeur
- il est autorisé de saisir un jour férié un samedi ou un dimanche
- il est interdit de saisir une RTT employeur un samedi ou un dimanche
- Il n'est pas possible de modifier une RTT employeur VALIDEE

Je peux effectuer les actions suivantes:

- valider à condition que toutes les règles métier soient validées
- annuler auquel cas je reviens à la visualisation des jours fériés et RTT employeurs